

**POINT N° - CPER : CONVENTION DE FINANCEMENT**  
**DU PROJET PHENOTIS A L'INRA DE COLMAR**

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, signé le 26 avril 2015, présente un volet « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ».

Par délibération du 18 décembre 2014, Colmar Agglomération a approuvé le tableau de financement des opérations inscrites au CPER 2015-2020 qui concernent spécifiquement Colmar Agglomération.

L'une de ces opérations dont le nom est PHENOTIS, porte sur la déconstruction et reconstruction de serres très performantes pour travailler sur le phénotypage (meilleure sélection des vignes) sur le site de l'INRA de Colmar.

Le projet prévoit :

- la construction d'une serre de 240 m<sup>2</sup>, en lieu et place d'une ancienne serre préalablement démolie,
- le désamiantage et la démolition de deux serres obsolètes remplacées par une seule grande serre de 600 m<sup>2</sup> composée de trois parties différentes dont 200 m<sup>2</sup> de serres confinées ainsi que la construction de locaux pour le personnel (bureaux et vestiaires) et des locaux techniques dédiés au stockage,
- la rénovation de la galerie d'accès principal reliant les différentes serres et la construction de locaux techniques,
- la démolition d'une serre de 740 m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par l'INRA, conformément aux dispositions du CPER 2015-2020. Le projet a été fortement défendu par le Président de Colmar Agglomération lors de la discussion du CPER.

Le coût global prévisionnel était estimé, en phase de programmation, à 1,5 million d'euros HT (valeur fin de travaux). Par la suite, l'INRA a monté un dossier complémentaire de subventions européennes FEDER qui a été instruit favorablement par le service afférent. Le centre INRA de Colmar a donc réussi à ce que des crédits européens (462 453 € HT) puissent être attribués sur le territoire colmarien. Le montant global d'opération a donc été réévalué de 1,5 à 1,962 million d'euros HT en élargissant le périmètre de rénovation des serres. La contribution des partenaires initiaux est restée identique, les taux d'intervention de chaque partie diminuant du fait de l'augmentation de l'opération avec les crédits FEDER.

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

Financeurs	Montants prévisionnels HT	Tx initial	Tx avec Feder
Etat / INRA	750 000 €	50 %	38,2 %
Région Grand Est	375 000 €	25 %	19,1 %
Colmar Agglomération	375 000 €	25 %	19,1 %
Sous - Total programme initial	1 500 000 €	100%	
Crédits européens FEDER	462 453 €		23,6 %
TOTAL final	1 962 453 €		100 %

Le montant de la participation de Colmar Agglomération est un montant maximum qui ne pourra être dépassé. Il pourra néanmoins être revu à la baisse et recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées et dûment justifiées (taux de 19,1 %).

Il convient de mettre en place une convention de financement avec l'INRA.

Cette convention précise notamment l'échéancier et les modalités de versement de la participation de Colmar Agglomération à l'INRA. Le projet de convention est annexé au présent rapport.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

#### **Après avoir délibéré,**

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi  
et du Transport du 13 septembre 2017,

#### **APPROUVE**

le plan de financement de l'opération PHENOTIS de déconstruction et reconstruction de serres très performantes pour travailler sur le phénotypage (meilleure sélection des vignes) sur le site de l'INRA de Colmar tel que présenté ci-dessus,

#### **DIT**

que les crédits nécessaires à hauteur de 165 000 € sont disponibles au budget général 2017, code service 416, fonction 90, article 204181 « Biens mobiliers, matériel et études »,

#### **AUTORISE**

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de financement ci-annexée.

Le Président